

Annick Lepetit

Députée de Paris
Adjointe au Maire de Paris
Chargée des Déplacements,
des Transports et de l'Espace Public
Conseillère de Paris 17^e arrondissement
AL/JP/FA

Paris, le 11 FEV. 2010

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans le cadre de la concertation en cours sur la désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14 pilotée par le STIF, j'ai constaté que les usagers ne comprennent pas les raisons qui ont conduit les responsables techniques du dossier à privilégier l'installation des portes palières dans certaines stations plutôt que sur l'ensemble de la ligne.

J'avais moi-même posé cette question lorsque ce dossier avait été présenté en Conseil du STIF, le 29 mai 2008. A l'époque, les principaux arguments techniques avancés étaient de prendre en compte à la fois la continuité de traitement des stations pour améliorer le confort de conduite des machinistes mais aussi les stations les plus chargées ou les plus soumises aux problèmes d'intrusion sur les voies.

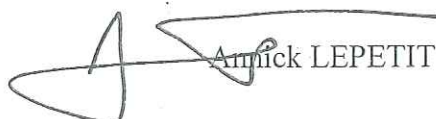
Depuis lors, les motifs avancés par la RATP sur le sujet ont évolué : longueur des quais, contraintes liées à la structure des stations, coût que représenterait l'équipement de l'ensemble de la ligne, etc. ce qui prêche à confusion et ne donne satisfaction ni aux voyageurs, ni aux associations, ni aux élus.

J'ai relevé plusieurs incohérences dans les arguments avancés. Les représentants de la RATP expliquent que l'équipement complet de la ligne est rendu impossible par le coût de l'opération, alors qu'un équipement comparable, autofinancé par la régie, est en cours d'installation sur la ligne 1, dans le cadre de son automatisation. Le principe de continuité de traitement des stations est également avancé alors que le projet prévoit l'équipement des stations St-Denis - Porte de Paris et Basilique de St-Denis. Enfin, comment l'argument de la charge des stations peut-il être reçu alors que le dispositif prévoit l'équipement de Liège et de Varenne et non celui de la Fourche, Brochant ou Guy Môquet ?

Compte tenu des attentes de nos concitoyens sur ce sujet, il importe que les propos tenus, notamment en réunions publiques, soient précis, cohérents et constants. C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir réaliser une expertise technique identifiant les contraintes s'opposant à l'équipement en portes palières de l'ensemble des stations de la ligne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président Directeur Général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous


Annick LEPETIT

Monsieur Pierre MONGIN
Président Directeur Général de la RATP

Hôtel de Ville - 5, rue Lobau - 75196 Paris RP
Tél : 01 42 76 63 32 - Fax : 01 42 76 61 54
e-mail : annick.lepetit@paris.fr